



**Procès-verbal de la séance du conseil  
communautaire**  
du lundi 11 décembre 2014 à 18h – Douarnenez Communauté

L'an deux mil quatorze, le 11 décembre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 2/12/2014, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Jacques LANNOU, Président.

Présents : 16

Jacques LANNOU, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Catherine ORSINI, Jean-Jacques COURTAY, Florence CROM, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Philippe PAUL, Claudine BROSSARD, Dominique TILLIER, Marie-Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, Hugues TUPIN, Françoise PENCALET-KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU

Absents : 3

Thomas MEYER, Henri CARADEC, François CADIC

Pouvoirs : 3

Erwan LE FLOCH, pouvoirs à Philippe PAUL  
Jean KERIVEL, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU  
Gaby LE GUELLEC, pouvoirs à Catherine ORSINI

Secrétaire de séance : Dominique TILLIER

**Objet :**

**Finances :**

- Fonds de concours Pouldergat
- Fonds de concours voirie - Travaux d'investissement de voirie 2014
- Fonds de concours : Fonctionnement 2014 / Piscine de Douarnenez
- Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Cession de véhicules
- Décision Modificative
- Reversement algues vertes

**Administration général :**

- Acquisitions foncières
- Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017

**Voirie :**

- Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie 2015

**Environnement :**

- Redevance ordures ménagères - Tarifs 2015

**Questions diverses**

**18h, Monsieur le Président de Douarnenez Communauté déclare la séance ouverte.**

**Délibération N° 71-2014**

**Objet : Fonds de concours Pouldergat**

**Rapporteur : Jacques LANNOU**

Depuis 2013, la commune de Pouldergat verse une dotation de 50 000 € annuels (attribution de compensation) et la communauté s'engage à réaliser un montant égal de travaux de voirie.

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,  
Il est proposé :**

- de verser un fonds de concours exceptionnel de 35 000 € pour travaux d'aménagement de voirie autour de la nouvelle mairie de Pouldergat
- d'inscrire la dépense au budget principal par décision modificative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.

**Délibération N° 72-2014**

**Objet : Fonds de concours voirie - Travaux d'investissement de voirie 2014**

**Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU**

Il est exposé aux membres du conseil communautaire que des travaux de voirie réalisés en investissement peuvent faire l'objet de participation supplémentaire des communes sous forme de fonds de concours. Ces fonds viennent ainsi abonder l'inscription budgétaire du budget primitif.

Ce financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212.26 du Code des Collectivités territoriales dans la limite de 50% des inscriptions budgétaires pour chaque commune membre de l'EPCI. S'agissant de la réalisation d'ouvrage d'équipement, le fonds de concours est imputable en section d'investissement du budget communal et doit être amorti.

Pour les travaux 2014, le versement pour les communes ayant recourt au fonds de concours se répartit comme suit :

Commune	Montant des travaux	Base maxi fonds de concours	Versement fonds de concours
Douarnenez	402 566,47 €	201 283,23 €	112 566,47 €
Le Juch	99 220,46 €	49 610,23 €	49 610,23 €
Poullan	67 557,65 €	33 778,83 €	17 557,65 €

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,**

**Il est proposé :**

- de valider les financements au titre des fonds de concours tels que décrits ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.

**Délibération N° 73-2014**

**Objet : Fonds de concours 2014 - Fonctionnement de la piscine de Douarnenez**

**Rapporteur : Jacques LANNOU**

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, n°2004-809, l'article L5214-16 prévoit alinéa V : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours ».

Dans sa volonté de permettre aux usagers des 4 communes rurales de Douarnenez Communauté de bénéficier des mêmes tarifs que la ville de Douarnenez et ainsi de continuer d'accorder la gratuité aux scolaires de Douarnenez Communauté, il est proposé au Conseil Communautaire de verser un fonds de concours à la Ville de Douarnenez.

Le calcul du fonds de concours tient compte du déficit mutualisable de la piscine auquel on ajoute un pourcentage de fréquentation des 4 communes rurales.

Pour 2014, il se traduit comme suit :

Base de coûts mutualisables	Recettes	Déficit mutualisable	Ratio fréquentation Dz Co	Contribution Dz Communauté
228 940 €	99 908 €	-129 032 €	11%	14 193 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Il est proposé :

- de verser à la Ville de Douarnenez un fonds de concours de 14 193 € correspondant au fonctionnement de la piscine pour 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° 74-2014

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement

Rapporteur : Jacques LANNOU

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.*

La délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Il est proposé :

- d'autoriser Monsieur Le Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

#### 1. Budget Principal

Chapitre	Objet	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	131 000,00 €
23	Immobilisations en cours :	
	Opération 42 : Bureau Communautaire	150 000,00 €
	Opération 88 : Multi accueil	10 000,00 €
	Opération 44 : Aire de co-compostage	150 000,00 €
	Voiries Communautaire	500 000,00 €

## 2. Budget Ordures Ménagères

Chapitre	Objet	Montant
21	Immobilisations corporelles	35 000,00 €

## 3. Budget Développement Economique

Chapitre	Objet	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 500,00 €
23	Immobilisations en cours :	166 000,00 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.

### Délibération N° 75-2014

Objet : Cession de véhicules

Rapporteur : Jacques LANNOU

Il a été lancé en début d'année une consultation pour l'acquisition d'un véhicule type camion porteur pour les besoins du service voirie. Cette consultation prévoyait également la reprise d'un ancien véhicule.

Il en ressort que la meilleure offre de reprise a été présentée par le garage Robert LE DU pour un montant de 2 500 €.

Pour information, le véhicule cédé est un camion double cabine RENAULT, datant de 1997, totalisant 210 000 km et intégré à Douarnenez Communauté par le biais du syndicat de voirie.

Douarnenez Communauté a également proposé à consultation la reprise pour pièce d'une Peugeot 205, mise en circulation en avril 1997, totalisant 174 650 km.

La meilleure offre a été présentée par l'entreprise LE DAIN pour un montant de 100 €.

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire:**

- d'approuver les cessions de véhicules pour un montant de 2 600 €
- d'autoriser le service financier à sortir les biens de l'inventaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les dispositions proposées.

### Délibération N° 76 - 2014

Objet : Décisions Modificatives - Budget principal N°4  
Budget lotissement N°1

Rapporteur : Jacques LANNOU

Il est nécessaire de procéder aux rajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives, telles que présentées ci-dessous.

#### Budget Principal

- o Investissement : Dépenses :
  - Fonds de concours Pouldergat 35 000
  - Dépenses imprévues - 35 000

- Travaux en régie Douarnenez 20 000
- Opérations non-réalisées entièrement - 20 000
- o Fonctionnement : Dépenses : 67 681
- Recettes : 67 681

**Budget Lotissement**

- o Investissement Dépenses - 1 719.06
- Recettes - 1 719.06
- o Fonctionnement Dépenses - 1 719.06
- Recettes - 1 719.06

**Compte-tenu de ce qu'il précède,**

**Il est proposé au conseil communautaire d'adopter :**

- la décision modificative du budget Principal comme décrite ci-dessus
- la décision modificative au budget lotissement comme décrite ci-dessus

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives proposées.**

**Délibération N° 77-2014**

**Objet : Acquisitions foncières**

**Rapporteur : Jacques LANNOU**

Depuis plusieurs années, Douarnenez Communauté constate son manque de réserve foncière.

Une opportunité d'acquisitions foncières s'offre actuellement à la Communauté de Communes. Elle porte sur environ 6 hectares.

Les parcelles concernées sont :

Commune	ID Parcelle
Le Juch	ZI 9
Douarnenez	ZR 15
Douarnenez	ZR 45

Le montant total proposé est de l'ordre de 37 000 €.

Des crédits ont été inscrits au budget primitif pour diverses acquisitions de terrain.

**Vu l'avis favorable de la commission environnement eau du 25 novembre 2014,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,**

**Vu l'estimation des domaines des 24/04/2014 et 20/10/2014,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'acquisition de terrains
- d'autoriser le Président à signer les actes d'acquisition notariés à intervenir.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les dispositions proposées.**

**Délibération N° 78-2014**

**Objet : Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017**

**Rapporteur : Jacques LANNOU**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour la période 2010/2013 est arrivé à son terme le 31 décembre 2013.

Ce dispositif contractuel permet le financement par la CAF des actions enfance et jeunesse éligibles au contrat. Le multi-accueil ou le relais parents assistantes maternelles en sont des exemples.

Afin de poursuivre ce co-financement, il est demandé à la collectivité une délibération de principe pour autoriser le Président à signer le CEJ pour une durée de quatre ans.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer le CEJ 2014-2017 et toutes pièces s'y rapportant

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.

**Délibération N° 79-2014**

**Objet : Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie 2015**

**Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU**

Douarnenez Communauté au travers de sa compétence voirie intervient pour des prestations en régie (investissement communes, Office HLM...) qui impliquent une facturation des coûts horaires de personnel et du matériel communautaire.

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 27 novembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Il est proposé d'augmenter de 1 % les tarifs de main d'œuvre et du matériel de voirie tels que présentés dans le tableau ci-après.

**Tarifs (H.T.) de main d'œuvre et matériel de voirie 2015**

	Unité	2014	2015
<b>Main d'œuvre</b>			
Main d'œuvre	heure	26,00 €	26,26 €
<b>Matériel</b>			
1%			
Brise béton	jour	10,90 €	11,01 €
Bétonnière	jour	29,43 €	29,72 €
Camion	heure	17,82 €	18,00 €
Chariot élévateur (Manuscopique)	heure	25,63 €	25,89 €
Compresseur	heure	20,11 €	20,31 €
Compacteur (Boomag)	jour	57,82 €	58,40 €
Epareuse	heure	22,21 €	22,43 €
Fourgon	heure	8,97 €	9,06 €
Groupe électrogène	heure	22,88 €	23,11 €
Nettoyeur Haute Pression	jour	107,05 €	108,12 €
Machine à tracer	heure	15,42 €	15,57 €
Perforateur pneumatique	jour	13,37 €	13,50 €
Bi-répandeur	heure	33,64 €	33,98 €
Saleuse	jour	32,20 €	32,52 €
Tractopelle	heure	25,63 €	25,89 €
Tracteur	heure	25,63 €	25,89 €
Pelle sur pneus	heure	32,83 €	33,16 €
Balayeuse mécanique	heure	9,38 €	9,47 €
Balayeuse aspiratrice	heure	23,68 €	23,92 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.

**Délibération N° 80-2014**

**Objet : Redevance ordures ménagères - Tarifs 2015**

**Rapporteur : Florence CROM**

Depuis la prise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » par Douarnenez Communauté, il existe des tarifs différents pour les mêmes utilisateurs du service qu'ils soient de Douarnenez ou des communes rurales. Cela s'expliquait par des coûts facturés à l'utilisateur très

différents dans les communes rurales avant intégration à la Communauté de Communes en 2000 et par le nombre de collectes hebdomadaires.

Aujourd'hui, le service rendu à l'utilisateur est identique sur le territoire.

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2010, il a été validé « une démarche de convergence des tarifs de la redevance en supprimant progressivement les écarts établis selon la fréquence des collectes. Cette convergence des tarifs est en cohérence avec le développement de la conteneurisation collective (bacs à roulettes, semi-enterrés)».

En complément, il est proposé de lisser les écarts de tarifs entre chaque type de foyer en réduisant sensiblement le montant de la redevance des foyers 2 personnes à Douarnenez.

Après un maintien des tarifs en 2014, il est proposé de :

- Maintenir à Douarnenez les tarifs pour les foyers 1, 3, 4, 5 personnes et plus (5705 foyers) et les professionnels
- De diminuer le tarif des foyers 2 personnes à Douarnenez (2765 foyers)
- D'augmenter les tarifs des communes rurales (1936 foyers + professionnels)

**Vu l'avis favorable de la commission environnement déchets du 24 novembre 2014,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014,**

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'adopter les tarifs ci-joints**

**REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
ANNEE 2015**

MENAGES					
		DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH, KERLAZ	
		tarif 2014	tarif 2015	tarif 2014	tarif 2015
Foyer	1 personne	152 €	152 €	113 €	119 €
	2 personnes	182 €	175 €	130 €	135 €
	3 personnes	189 €	189 €	146 €	152 €
	4 personnes	204 €	204 €	163 €	169 €
	5 personnes et plus	219 €	219 €	179 €	185 €

DECHETS ASSIMILES AUX MENAGES				
	DOUARNENEZ		POULLAN, POULDERGAT, LE JUCH, KERLAZ	
	tarif 2014	tarif 2015	tarif 2014	tarif 2015
Commerces et activités à petits dépôts	219 €	219 €	164 €	172 €
Commerces et activités à grands dépôts	368 €	368 €	272 €	285 €
Gros producteurs avec coefficient de base K	3 359 €	3 359 €	2 490 €	2 615 €
Internats	2 223 €	2 223 €	1 647 €	1 729 €
Mareyeurs ambulants	149 €	149 €	149 €	149 €
Location gîte / abris de jardin	103 €	103 €	103 €	103 €
Location chambre d'hôte	28 €	28 €	28 €	28 €
Port de plaisance par emplacement	7 €	7 €	/	/
Camping par emplacement	15 €	15 €	15 €	15 €
Bureaux médicaux, paramédicaux	152 €	152 €	113 €	119 €
Résidences de vacances par appartement	219 €	219 €	/	/
Aire d'accueil gens du voyage par emplacement	89 €	89 €	/	/
Association avec salarié(s) = tarif foyer (exemple : association avec 2 salariés = tarif 2 personnes)				

**TARIFS DIVERS**

DEPOTS	5 communes	
	tarif 2014	tarif 2015
Divers encombrants à la déchèterie - par m3 -	32 €	32 €
Gravats - par m3 - 1er m3 gratuit pour particulier	21 €	21 €
Déchets verts déposés par professionnels et collectivités - par m3 -	7 €	7 €
Enlèvement dépôts sauvages	60 €	60 €

**Enlèvement d'encombrants à domicile**

Forfait déplacement	11 €	11 €
Encombrants (matelas, électroménagers, canapé ...) - à l'unité -	5 €	5 €
Divers encombrants - par m3 -	11 €	11 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.**

**Délibération N° 81-2014**

**Objet : Reversement algues vertes**

**Rapporteur : Jacques LANNOU**

Dans le cadre de la participation au traitement des algues vertes 2010/2011/2012/2013/2014, Douarnenez Communauté a décidé de reverser les sommes aux communes tel que ci-dessous :

	2010-2011- 2012-2013	2014	TOTAL
<b>Douarnenez</b>	<b>163 530</b>	<b>22 786</b>	<b>186 316</b>
<b>Kerlaz</b>	<b>8 899</b>	<b>1 240</b>	<b>10 139</b>
<b>Le Juch</b>	<b>7 570</b>	<b>1 055</b>	<b>8 625</b>
<b>Poullan sur Mer</b>	<b>17 268</b>	<b>2 406</b>	<b>19 674</b>
<b>Pouldergat</b>	<b>12 481</b>	<b>1 739</b>	<b>14 220</b>

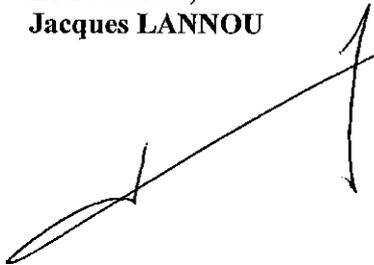
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées.**

**Questions diverses - commentaires**

- Maintien de la chirurgie à l'hôpital de Douarnenez : Jacques LANNOU en début de conseil communautaire assure de son soutien pour le mouvement de maintien de la chirurgie à l'hôpital de Douarnenez.
- Demande de réunions de bilan : Françoise PENCALET-KERIVEL souhaiterait que chaque année, une réunion de conseil soit dédiée à un bilan par pôle des actions et réalisations de l'année précédente.
- Demande de compte-rendu de commissions  
Dominique TILLIER aimerait également que les comptes rendus des différentes commissions soient transmis à tous les élus communautaires pour permettre une meilleure information. Il paraît difficile de communiquer les comptes rendus à tous les conseillers mais, comme le soulignent Marc RAHER et Patrick TANGUY, il est tout à fait possible de se rapprocher des différents responsables de pôles pour avoir des renseignements.

- AGENDA 21 : Patrick TANGUY évoque l'Agenda 21 et le PCET (Plan Climat énergie territorial). Il aimerait que Douarnenez Communauté se saisisse de ce dossier tant qu'il y a des subventions. Cela permettrait de relancer la dynamique sur le sujet de l'environnement. Hugues TUPIN souhaite mutualiser les réflexions sur l'énergie sur toutes les communes. Florence CROM et Patrick TANGUY précisent que l'A OCD et QCD sont ressources sur ce sujet. Il est rappelé qu'il existe déjà une réflexion commune sur ce sujet (exemple : étude bois énergie)
- Piscine : une date de réunion plénière sera fixée en janvier 2015 à ce sujet.

**Le Président,  
Jacques LANNOU**



**Le secrétaire de séance  
Dominique TILLIER**



